



Droit des surétés qualification

Par **liliane32**, le **26/10/2022 à 16:50**

Bonjour,rnrnJ'ai quelques positions concernant le cas pratique :J'ai des doutes si c'est une garanti autonome ou un cautionnement.rnrn, *Iste Nebulo* a engagé de la *SARL Rerum Natura* en tant que « caution à première demande ». La *SARL Rerum Natura* s'oblige par un acte signé le 3 février 2021 à payer sans aucune contestation possible la somme 350.000 afin de garantir la bonne exécution par la *Lucrecia SARL* d'un contrat de livraison de marchandises à un partenaire espagnol. L'acte de « *cautionnement à première demande* » stipule que la *SARL Rerum Natura* devra s'exécuter sans pouvoir soulever des exceptions et dès lors que le créancier atteste que la somme de 350.000 euros est due par la *Lucrecia SARL*. M. *Ille Vir*, associé de *Rerum Natura SARL*, estime que cette dernière n'aucun intérêt dans l'opération et surtout que l'épouse de M. *Iste Nebulo* est la gérante de la *Lucrecia SARL*. En outre, M. *Ille Vir* soutient qu'en toute hypothèse M. *Iste Nebulo* ne disposait pas des pouvoirs d'engager la *SARL Rerum Natura* par un tel acte car les statuts de cette dernière ne font aucune mention de la possible garantie de la dette d'un tiers.